

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Françoise CORNU, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Jean GIRET, Roger GOURDON, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Dorothée GUENEAU MELIS, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Cécile MERCERON, Guyleine PAIRAULT, Charles POIRIER, Stéphanie ROUSSIERE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

Absents avec procuration : M et Mmes Xavier BRICAULT, Nadine DECESVRE, Pascal GABILY, Christophe GUILLOT, Dominique JOLLY, Jean-Yves RETAILLEAU,

Absent excusé : /

Absents : MM. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Azeline FALOURD, Patrick GIREAUD, Vanessa GIRET, Anthony GOURDON, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN.

Secrétaire : M. Michel DUCLOU

Secrétaire auxiliaire : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 40
Membres présents	: 25
Votants	: 31

Objet de la délibération :

2019.04.10

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 13/03/2019

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars, transmis le 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

2019.04.10

2) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 « Locations industrielles et commerciales »

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

Section de Fonctionnement

Résultat de clôture de l'exercice N-1	15 178.90
Résultat de l'exercice 2018	3 937.82
Résultat de clôture de l'exercice 2018	19 116.72

Section d'Investissement

Résultat de clôture de l'exercice N-1	26.39
Résultat de l'exercice 2018	-4 067.92
Résultat de clôture de l'exercice 2018	-4 041.53
Solde des restes à réaliser	/

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 001 – résultat reporté	-4 041.53
Compte 1068 - recettes	4 041.53
Section de fonctionnement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 002 – résultat reporté	15 075.19

2019.04.10

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « Locations Industrielles et Commerciales »

Le conseil municipal, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2019, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 37 800.00 €.
- Section d'investissement : 8 245.00 €.

2019.04.10

4) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 « SPIC énergies renouvelables »

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

Section de Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice N-1	3 179.42
Résultat de l'exercice 2018	3 559.24
Résultat de clôture de l'exercice 2018	6 738.66
Section d'Investissement	
Résultat de clôture de l'exercice N-1	8 847.98
Résultat de l'exercice 2018	-9 737.04
Résultat de clôture de l'exercice 2018	-889.06
Solde des restes à réaliser	/

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 001 – résultat reporté	-889.06
Compte 1068 - recettes	889.06
Section de fonctionnement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 002 – résultat reporté	5 849.60

2019.04.10

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « SPIC énergies renouvelables »

Le conseil municipal, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2019, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 18 500.00 €.
- Section d'investissement : 8 532.59 €.

2019.04.10

6) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 « Lotissement Les Claudis »

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

Section de Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice N-1	22 732.75
Résultat de l'exercice 2018	/
Résultat de clôture de l'exercice 2018	22 732.75
Section d'Investissement	
Résultat de clôture de l'exercice N-1	-22 732.50
Résultat de l'exercice 2018	0.45
Résultat de clôture de l'exercice 2018	-22 732.05

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 001 – résultat reporté	-22 732.05
Section de fonctionnement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 002 – résultat reporté	22 732.75

2019.04.10

7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « Lotissement Les Claudis »

Le conseil municipal, après délibération, a voté à l'unanimité le budget primitif 2019, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 45 465.55 €.
- Section d'investissement : 22 732.05 €.

2019.04.10

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « Lotissement Les Peupliers »

Le conseil municipal, après délibération, a voté à l'unanimité le budget primitif 2019, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 37 000.00 €.
- Section d'investissement : 37 000.00 €.

2019.04.10

9) AFFAIRES SCOLAIRES PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES, ACTIVITES PÉDAGOGIQUES ET SUBVENTIONS « COMPLÈMENT DÉCISION DU 13/03/2019 »

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de

- **valider** la décision de la commission et du bureau afin d'attribuer pour l'année 2019 les montants suivants :

Fournitures scolaires	:	50.00 €/élève
USEP Thouars	:	2.70 €/ élèves
Assoc. accueil périscolaire Massais-BSP	:	4 000.00 €.
USEP Cersay & BSP-Massais (classes découvertes)	:	22 €. / élève

Sur le budget 2019, il est prévu de régulariser la participation aux classes de découvertes des années 2017 (pour l'école de Bouillé Saint-Paul-Massais) et 2018 (pour les 2 écoles de Val en Vignes).

- **Compléter et modifier la décision du 13/03/2019 concernant la répartition des subventions aux associations comme suit :**

Associations communales

ACCUEIL PERISC. MASSAIS / BSP	5 000.00 €	4 000.00 €
USEP Cersay		22.00 €/élève
USEP Bouillé Saint-Paul Massais		22.00 €/élève

2019.04.10

10) DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

*Vu la délibération du 11 octobre 2017 décidant **une intégration progressive pour :**
la **Taxe d'Habitation**, la **Taxe Foncière Bâtie**, et la **Taxe Foncière Non Bâtie**
pendant une durée de 4 ans, soit des taux identiques la 5ème année.*

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité valide les taux moyens pondérés comme suit :

TAUX D'IMPOSITION	
	ANNÉE 2019
<i>Taxe d'habitation</i>	13.48 %
<i>Foncier bâti</i>	17.83 %
<i>Foncier non bâti</i>	58.06 %

Le calcul des taux réellement appliqués par commune déléguée est réalisé par la **DDFiP** (Direction départementale des finances publiques)

2019.04.10

11) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

Section de Fonctionnement

Résultat de clôture de l'exercice N-1	570 524.17
Résultat de l'exercice 2018	505 736.71
Résultat de clôture de l'exercice 2018	1 076 260.88

Section d'Investissement

Résultat de clôture de l'exercice N-1	-163 630.88
Résultat de l'exercice 2018	63 407.01
Résultat de clôture de l'exercice 2018	-100 223.87
Solde des restes à réaliser	-718 049.00

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 001 – résultat reporté	-100 223.87
Compte 1068 - recettes	818 272.87
Section de fonctionnement de l'exercice 2019	
Le solde au compte 002 – résultat reporté	257 988.01

2019.04.10

12) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « COMMUNE »

Le conseil municipal, après délibération, a voté à l'unanimité le budget primitif 2019, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 165 550.00 €.
 - Section d'investissement : 1 924 750.00 €.
- dont un report de 1 007 583.00 € en dépenses et de 289 534.00 € en recettes.

2019.04.10

13) ATELIER COMMUNAL CERSAY « RÉSULTAT CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX – ATTRIBUTION DES MARCHÉS »

Vu la consultation publiée le 08/03/2019, pour une remise des offres le 02/04/2019,

Vu l'ouverture des plis le 02/04/2019, en présence des maires

Vu l'analyse des offres réalisée par le bureau de maîtrise d'œuvres,

Le conseil municipal, Après avoir pris connaissance du résultat des offres,

- **décide de retenir pour les lots 2, 3 et 4 :**

LOTS (estimation HT)	ENTREPRISES	Euro H,T,	Euro TTC
Lot : 2 CHARPENTES & COUVERTURE METALLIQUE (51 500.00€)	HAY 79150	23 041,10	27 649.32
Lot : 3 PLAFONDS SUSPENDUS (20 200.00€)	APM St Jean De Thouars	19 997,85	23 997,42
Lot : 4 PEINTURE (17 500.00€)	SARL Chauvat 49400 Saumur	10 451.32	12 541,58
TOTAL (89 200 €-lotd2+3+4)		53 490,27	64 188.32

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.
- Déclare les lots n°1 DÉSAMIANPAGE-NETTOYAGE-DÉCONTAMINATION et n°5 ÉLECTRICITÉ-CHAUFFAGE-VMC-PLOMBERIE-SANITAIRE infructueux « motif inacceptable »
- Sollicite Monsieur le Maire pour déposer sur la plateforme dématérialisée le marché concernant les 2 lots infructueux.

2019.04.10

14) EXTENSION & RÉAMÉNAGEMENT MAIRIE « MODIFICATIONS N°1 DES MARCHÉS TRAVAUX LOTS 2, 5 et 7»

Vu la décision du conseil municipal du 10 mai 2017, autorisant le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte R&C,

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, autorisant le cabinet d'architecte R&C à engager la tranche conditionnelle sur la valeur estimative de 145 100 € H.T. pour réaliser l'avant-projet définitif

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, sollicitant un fonds de concours auprès de la CCT d'un montant de 24 025.69 €. TTC

Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte l'étude de faisabilité,

Vu les décisions du conseil municipal du 17 janvier, et du 11 avril 2018, approuvant les plans de financement et autorisant le maire à déposer les dossiers de demandes de subvention,

Vu la décision du conseil municipal du 18 juillet, autorisant le maire à lancer la consultation auprès des entreprises,

Vu la décision du conseil municipal du 14 novembre 2018, autorisant le maire à signer la modification n°2 du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la décision du conseil municipal du 23 janvier 2019, autorisant le maire à signer les marchés de travaux,

Considérant les modifications pour :

le lot N°2 (SARL Jean ROBERT) prenant en compte :

Travaux en plus-value : Montant HT 1 973.80 € pour le renforcement des solivettes du plafond de la mairie : fourniture et pose 5x15 en sapin traité classe 2 pour moisage de solivage existant par vis

le lot N°5 (SARL GUERET) prenant en compte :

Travaux en moins-value : Montant HT – 1 607.58 € pour modifier le flocage CF 1h00 par un plafond CF 1h00 (117m2)

le lot N°7 (SARL GUERET) prenant en compte :

Travaux en plus-value : Montant HT 1 614.53 € pour le remplacement de l'isolant sous chape (fourniture et pose d'isolant de sol type TMS de 40 mm)

Le conseil municipal

Après en avoir pris connaissance, accepte les modifications, et autorise Monsieur le Maire à signer les modifications n°1 des lots 2, 5 et 7 des marchés détaillés comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
Lot : 2 modification CHARPENTE BOIS	SARL JEAN ROBERT	1 973,80 €	2 368.56 €
Marché initial lot 2		6 366,90 €	7 640,28 €
TOTAL Euros lot 2		8 340,70 €	10 008,84 €
Lot : 5 modification CLOISONS SECHES	SARL GUERET	- 1 607.58 €	- 1 929.10 €
Marché initial lot 5		18 883,06 €	22 659,67 €
TOTAL Euros lot 5		17 275.48 €	20 730.57 €
Lot : 7 modification REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE – FAÏENCE	SARL GUERET	1 614.53 €	1 937.44 €
Marché initial lot 7		14 887,33 €	17 864,80 €
TOTAL Euros lot 7		16 501.86 €	19 802.24 €

2019.04.10

15) MUTATION D'UN AGENT DU SERVICE ADMINISTRATIF & CRÉATION D'EMPLOIS/RECRUTEMENT D'UN REMPLAÇANT

MUTATION D'UN AGENT DU SERVICE ADMINISTRATIF

M. Antoine MALLET, rédacteur principal 2^{ème} classe, a demandé sa mutation auprès de la commune de VEZINS à la date du 13 mai 2019.

M. le Maire donne son accord à cette date et sollicite l'assemblée pour que M. MALLET soit mis à disposition auprès de notre commune, à raison de 14 h hebdomadaire, du 13 mai 2019 jusqu'au 30 juin 2019. En effet, cette période permettra de gérer au mieux son départ et son remplacement.

La commune de VEZINS a donné un accord de principe pour cette mise à disposition.

A la demande de M. le Maire, **l'assemblée accepte d'établir une convention de mise à disposition** de M. Antoine MALLET, entre la commune de VEZINS, collectivité d'origine et la commune de VAL EN VIGNES, collectivité d'accueil, selon les dispositions suivantes :

Objet et durée :

Du 13/05/2019 au 30/06/2019

Nature des fonctions : Chargé de la comptabilité

Conditions d'emploi :

14 h hebdomadaire, réparties sur 2 jours hebdomadaire

Rémunération :

La collectivité d'origine verse à M. Mallet la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, primes liées à l'emploi)

La collectivité d'accueil rembourse à la collectivité d'origine le montant de la rémunération et des charges sociales de M. Mallet.

Fin de la mise à disposition :

Au terme prévu de la convention

Avant le terme prévu de la convention, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil

Sans préavis, en cas de faute disciplinaire

.../...

CRÉATION D'EMPLOIS/RECRUTEMENT D'UN REMPLAÇANT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la collectivité adopté par le Conseil Municipal en date du 13 mars 2019 (délibération 2019.03.13/16).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et afin de faciliter le recrutement d'un nouvel agent **le conseil municipal,**

▪ Décide la création des 4 postes suivants :

- un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet,
- un emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

▪ Approuve le tableau des emplois modifié à compter du 15 04 2019 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 15 AVRIL 2019						
Date et n°de délibération portant création ou modification	Grade	Ca t.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en H / Mns	Fonction	Observations Date de création
Filière administrative						
12/01/2017 2017.01.12/06	Attaché territorial	A	35	35	Secrétaire générale	01 01 2017

12/01/2017 2017.01.12/06	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35	35	Responsable des finances - comptabilité	01 01 2017
13/03/2019 2019.03.13/16	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35	35	Responsable des ressources humaines et des affaires scolaires	01 04 2019
12/01/2017 2017.01.12/06	Rédacteur territorial	B	35	35	Responsable des ressources humaines et des affaires scolaires	01 01 2017
11/04/2018 2018.04.11/20	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35	35	Responsable de l'accueil et agent administratif	01 07 2018
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint administratif territorial	C	15	15	Agent à l'Agence postale communale	01 01 2017
10/04/2019 2019.04.10/15	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35	35	Finances – comptabilité - accueil	15 04 2019
10/04/2019 2019.04.10/15	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35	35	Finances – comptabilité - accueil	15 04 2019
10/04/2019 2019.04.10/15	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35	35	Finances – comptabilité - accueil	15 04 2019
10/04/2019 2019.04.10/15	Adjoint administratif	C	35	35	Finances – comptabilité - accueil	15 04 2019
Filière technique						
11/04/2018 2018.04.11/20	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35	35	Responsable service technique et agent polyvalent	01 07 2018
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35	35	Agent technique	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35	35	Agent technique	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	20.03	20 h 01	Cuisinières au restaurant scolaire	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28	28	Cuisinières au restaurant scolaire	01 01 2017
11/04/2018 2018.04.11/20	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	33.02	33 h 01	Référente école Massais / Assistante à l'école et agent entretien des locaux	01 07 2018
13/03/2019 2019.03.13/16	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	23	23	Référente école Cersay Agent d'entretien et de restauration scolaire	01 04 2019
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	22	22	Agent d'entretien et de restauration scolaire	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	23	23	Agent d'entretien et de restauration scolaire	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	12.38	12 h 22	Assistante à l'école et agent d'entretien des locaux	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	35	35	Agent technique	01 01 2017
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	35	35	Agent technique	abs. de service
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	35	35	Agent technique	01 01 2017
11/04/2018 2018.04.11/20	Adjoint technique territorial	C	35	35	Agent technique polyvalent	01 07 2018 CDD Vacance d'emploi Art 3-2
13/03/2019 2019.03.13/16	Adjoint technique territorial	C	35	35	Agent technique polyvalent	01 04 2019 Art 3 1 ^o Accrois temp
13/03/2019 2019.03.13/16	Adjoint technique territorial	C	35	35	Agent technique polyvalent	01 04 2019 Art 3 1 ^o Accrois temp
Filière animation						
19/07/2017 2017.07.19/03	Animateur territorial	B	27.98	27 h 59	Animatrice et directrice de l'accueil périscolaire et de loisirs	01 09 2017 CDI Droit public
12/01/2017 2017.01.12/6	Adjoint d'animation territorial	C	28	28	Assistante à l'école	01 01 2017

2019.04.10

16) QUESTIONS DIVERSES

16-1 RÉORGANISATION COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS – TRAVAIL PRÉPARATOIRE AVEC LES RÉFÉRENTS DES COMMUNES DÉLÉGUÉES

Dans le cadre de la réorganisation du service déchets ménagers qui sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2019, la Communauté de Communes a souhaité rencontrer chaque mairie pour présenter le projet et notamment les dispositions prises pour accompagner les usagers aux changements.

Monsieur Dylan Glet, responsable de la mise en place de cette réorganisation, est venu présenter ce nouveau programme et demande aux élus de contribuer à sa mise en œuvre : besoins en terme de bacs roulants pour les équipements communaux (salle des fêtes, école, stade, cimetière, ...) et vérification des points de rapprochement proposés.

Sont désignés :

élus référents : Jean-Luc Bardet ; Fernand Frouin ; Claude Ferjou

Agents référents : Olivier Samarro ; Patrice Mailet ; Pascal Bourdin

Un document concernant cette réorganisation de la collecte des déchets ménagers a été adressé à chacun des élus avec la convocation le 06/04/2019

16-2 FREE MOBILE « PROJET DE DÉPLOIEMENT SUR MASSAIS

Monsieur Alexandre GASSELIN a souhaité rencontrer les maires afin de présenter la Société Free Mobile et ses projets de déploiement du réseau sur la commune déléguée de Massais.

Jusqu'à maintenant, sa licence lui permettait de disposer d'un contrat d'itinérance avec Orange pour les zones où il n'est pas encore présent. En 2020, ce contrat arrive à échéance, et pour apporter une couverture optimale, la Société Free Mobile va devoir installer une antenne ; or, l'antenne actuelle ne peut pas supporter un second opérateur.

Après débat, une commission ad hoc composée de Monsieur Claude Ferjou et Yannick Vergnault a été installée pour étudier les éventuelles possibilités.

16-3 DISPOSITIF ARGENT DE POCHE « MEF » ACTION / VAL EN VIGNES

Le service Mission Locale du Thouarsais accompagne les jeunes qui habitent le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais, dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. En 2018, la MEF a expérimenté une action intitulée « Argent de Poche » sur la ville de Thouars et souhaite, en 2019, élargir cette action aux autres communes de la Communauté de Communes.

Le dispositif « argent de poche » est un dispositif national qui émane d'un programme national intitulé « Ville, vie, vacances » qui permet à des jeunes de 16 à moins de 18 ans d'accéder à une première expérience dans le cadre de missions dites d'utilités publiques et sociales dans leur commune ou dans leur quartier pendant les vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes perçoivent 15 euros pour 3 heures d'activité.

Temps limité à 3h / jour et 20 jours pendant les vacances d'été + 10 jours pour l'ensemble des petites vacances.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'associer la commune de Val en Vignes à ce projet. Les besoins vont être évalués, et cet objet sera soumis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

16-4 INFORMATION SUR AVANCEMENT DOSSIER TRAVAUX PÉRISCOLAIRE CERSAY

Le 23 janvier 2019, le conseil municipal a accepté de réaliser l'étude diagnostic-faisabilité par l'entreprise R&C pour un montant de 8 640.00 € TTC, et a demandé de déposer, auprès du Département, une demande de subvention au titre de l'enveloppe CAP 79 « aide à la décision » de 50 % du montant HT

Après avoir obtenu une présentation de l'étude, cet objet sera présenté en conseil municipal pour établir un plan de financement et présenter des dossiers de demandes de subvention.

16-5 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2019

26/05/2019 Elections européennes	
	09/05/2019 Conseil municipal – 20h30
07/05/2019 Bureau municipal – 14h30 supprimée	15/05/2019 Conseil municipal – 20h00 supprimée
07/06/2019 Bureau municipal – 09h30	12/06/2019 Conseil municipal – 20h00
11/07/2019 Bureau municipal – 14h30	17/07/2019 Conseil municipal – 20h30
12/09/2019 Bureau municipal – 14h30	18/09/2019 Conseil municipal – 20h30
10/10/2019 Bureau municipal – 14h30	16/10/2019 Conseil municipal – 20h30
07/11/2019 Bureau municipal – 14h30	13/11/2019 Conseil municipal – 20h30
12/12/2019 Bureau municipal – 14h30	18/12/2019 Conseil municipal – 20h30

Pour copie conforme
Val en Vignes, le 16 avril 2019
Le Maire, Jean GIRET